

Observation n°255 du 14/04/2023

Objet : **Enquête publique Complémentaire Engie-Green DOUSSAY**

Contributions projet de Doussay : EP complémentaire

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet en raison

1 - De son impact sur l'être humain et sa santé. Les infrasons produits par ces machines ( le site energieverité.com nous en informe) provoquent des effets nocifs pour tous les êtres vivants dans un environnement éolien. La cour d'appel de Toulouse a d'ailleurs rendu un jugement daté de juillet 2018, attestant de l'atteinte à la santé des riverains, rendu définitif par le désistement des requérants début février 2022.

Pour ce premier motif, le principe de précaution et le respect de l'espèce humaine doit aboutir à un rejet de votre part.

2 - Il n'a pas été demandé de dérogation à la destruction d'espèces protégées, alors que le nouveau projet prévoit une modification de l'espace entre le bas des pales et le sol. La MRAe stipule **"la diminution de l'espace entre le bas des pales et le sol, sont susceptibles d'impacts significatifs, en particulier sur les risques de collision avec les espèces de bas vol de la faune volante "** (concernant les éoliennes E3 à E6). Pour cette raison, le projet doit être abandonné.

3 - Les élus, élus démocratiquement par la majorité des citoyens de la région, ont voté contre ce projet. De plus un moratoire au conseil départemental de la Vienne précise qu'il est demandé l'arrêt immédiat de tout projet et construction de parc éolien dans le département de la Vienne. un avis défavorable doit être donné afin de respecter le vote de nos concitoyens, sinon à quoi sert le vote ? et que devient la démocratie ?

4 - Un risque de pollution des eaux souterraines existe !! il est noté dans l'étude d'impact. pour cette raison, un avis défavorable me semble judicieux.

5 - "Un câble électrique est susceptible d'être à l'origine d'un champ magnétique" I.4.7 . C'est prévu, et écrit. Aussi , en raison de l'impact sur la santé des rayonnements électromagnétiques, vous ne pouvez pas accepter ce projet !

6 - L'outarde canepetière, et autres oiseaux emblématiques en voie d'extinction sont présents dans la zone. Ils sont présents depuis le début des études... bien que leur espérance de vie soit de 10 ans.. donc plusieurs générations existent sur le site !!

C'est pourquoi, afin de ne pas les éradiquer, il est important de ne pas autoriser ce projet.

Merci à vous, monsieur le commissaire enquêteur de bien vouloir prendre en compte ces remarques, et merci d'émettre un avis défavorable à ce projet destructeur de la nature et de la vie.

Anne Richard-Seguin

Ceaux en Loudun